

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 5 mars 1861](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 5 mars 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 mars 1861](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméGodin demande la révision de l'impôt frappant les fenêtres et les portes du Familistère. Il explique au préfet que toutes les habitations ne sont pas achevées et pas louées, et fait le compte de 118 ouvertures indûment imposées. Il demande en outre la révision de la catégorie dans laquelle sont placées les habitations du Familistère, les logements ne comportant qu'une à trois ouvertures. Godin précise qu'il se croit fondé dans sa réclamation car le gouvernement se montre favorable à l'assainissement et à l'amélioration des habitations ouvrières.

NotesGeorges Castaing est Préfet de l'Aisne de 1861 à 1866.

SupportLa première pas de la lettre est copiée deux fois (folios 27r et 28r)

Mots-clés

[Famelistère](#), [Impôts](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (28r, 29v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

213

Monsieur le Préfet
du Département de l'Ain

Monsieur le Préfet

Je fais construire à huis clos un vaste
bâti destiné à servir de logement
à mes ouvriers, cette construction
quoiqu'elle soit très saine, est pas
moins pour cela un composé d'habitations
parfaitement séparées et sans communi-
cations les uns avec autres et chaque
habitation est gouvernée de son côté par
un maître, trois logements au plus, sont placés par
étage.

Ce bâtiment est composé d'un rez de chaussée
un premier un second et un troisième
étage il n'est pas d'entresol.

Les habitations qui sont situées dans
l'entresol ou sont pas toutes occupées.

Le rez de chaussée contient dans un état
de 36 logements, le premier étage 21, le
second 12 et le 3^e 14, les appartements
non loués représentent donc un total de
80 habitations indument impécunieuses et sont
à tous pris Monsieur le Préfet de me faire
donner décharge en même temps de bien vouloir
prendre en considération que toutes ces habitations
ou possédant que de son côté par trois ouvertures il
y a lieu à révision de la catégorie dans
laquelle mes parties et flèches en masse
ont été portées, je suis d'autant plus

120

Je n'ai d'ailleurs d'obligation de dire et de dire
 que j'ai pu de l'importance est aussi
 possible que d'ailleurs qui ont pu
 les déclarations et l'obligation
 de l'obligation de l'obligation, et que le
 dévouement que j'ai fait pour vous par
 ce contre intention que l'obligation
 de dire de l'obligation en un temps que
 la reconnaissance

sans doute, j'ai pu de l'obligation que
 les charges que j'ai de l'obligation pour
 cela de l'obligation que j'ai de l'obligation
 et l'obligation de l'obligation de l'obligation

Je suis avec la plus parfaite amitié

Monsieur de l'obligation
 votre très humble serviteur

Lafayette

Paris le 5 mars 1771